



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 23/09/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en
exercice :**27**

Date de convocation :
23 septembre 2025

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle

Absents représentés : MEON Brigitte pouvoir donné à SCHNEIDER Pierre, BERGE Dominique pouvoir donné à BRZAKOVIC Borisav, CHAKMA-HENRION Véronique pouvoir donné à GARCIA Juan-Ramon, DECLERCQ Alain pouvoir donné à COLNOT Charles, DOERLER Marie pouvoir donné à GUILLIN Stéphane, KRIER Catherine pouvoir donné à PARET Evelyne, ROYER Clément pouvoir donné à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, VIVIER Macha pouvoir donné à CHANUT Henri

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur DUBAS Patrick

Membres présents.....19
Absents représentés.....8
Absents.....0
Votants.....27

Délibération DELIB 36 2025

DM 1 du BP 2025 - Rapporteur : Alain DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	8	27	0	0	0

La décision modificative a pour objectif d'ajuster les montants prévisionnels inscrits dans le cadre du Budget Primitif.

SECTION FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de fonctionnement**

Il est nécessaire d'abonder certains postes pour tenir compte des réalisations qui seront supérieures au budget :

Au chapitre 65 – autres charges de gestion courantes :

- Il est nécessaire d'ajouter **7 230 €** au compte 6558 afin de permettre le **paiement de la subvention communale à l'Association des Familles Rurales**, au titre de l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires. Cette inscription est rendue nécessaire car le solde de la subvention 2024 a été versé en 2025, entraînant un besoin de crédits sur l'exercice en cours.
- Un crédit supplémentaire de **7 820 €** est à inscrire au compte 657351 afin de couvrir la **contribution due à la Métropole pour les services de la DSIT** (Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications). Cette rectification est nécessaire suite à une erreur d'estimation lors de l'élaboration du budget primitif.

Total + 15 050 €

Pour permettre cette augmentation de crédit, tout en conservant le même niveau de dépenses de fonctionnement, le chapitre 12 est diminué de 15 050 €.

Des économies ont été réalisées du fait du non-remplacement immédiat d'un agent parti en décembre (DGA). Le poste a été pourvu uniquement à partir de juillet, avec recours transitoire à des prestations de service (impactant le chapitre 11, et non le 12). Cette organisation a permis d'assurer la continuité du service sans surcoût sur la masse salariale directe.

Total - 15 050 €

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DF	65	6558	Association Familles Rurales	+ 7 230 €
		657351	Contribution Métropole - DSIT	+ 7 820 €
	12	64111	Rémunération personnel titulaire	- 15 050 €
				0 €

SECTION INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'investissement**

Au chapitre 20 – immobilisations incorporelles,

- Il est nécessaire d'ajouter 5 000€ au compte 2051 pour permettre le paiement de la facture de la Métropole liée à l'achat de logiciel (*Berger Levrault - gestion financière et Adobe Creative*). Cette inscription est

rendue nécessaire car le solde de la facture de 2024 a été payée en 2025, entraînant un besoin de crédits sur l'exercice en cours.

Total + 5 000 €

Pour permettre cette augmentation de crédit, tout en conservant le même niveau de dépenses de d'investissement, le chapitre 21 – immobilisations corporelles - est diminué de 5 000 €.

Le montant du marché pour les travaux d'isolation de la toiture du centre socio culturel est en deçà du budget primitif :

OBJET	BP	REEL	ECART	STADE
Isolation toiture centre socioculturel	159 294€	116 602,97€	- 42 691,03€	Marché signé, travaux dernier trimestre 2025

Total - 5 000 €

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DI	20	2051	Logiciels métropole	+ 5 000 €
DI	21	21351	Isolation toiture centre socioculturel	- 5 000 €
				0 €

Au total au niveau du Budget consolidé de la Décision Modificative, les totaux sont inchangés et s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 842 499,76 €	4 842 499,76 €
INVESTISSEMENT	1 017 471,66 €	1 017 471,66 €
TOTAL BUDGET	5 859 971,42 €	5 859 971,42 €

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget, réunie le 22 septembre 2025, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la décision modificative n° 1/2025 telle qu'elle est présentée dans les tableaux ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 30 septembre 2025
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2025.09.30 14:32:00 +0200
Ref:9551284-14379322-1-D
Signature numérique
le Maire